

N°16-09-65

L'an deux mil seize, le lundi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 19 septembre 2016.

Présents :

Mesdames SERRURIER B. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; CAZIN B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; MONFAIT D. ; DENUNCQ R. ; BEE D.

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs MAGERE M. ; FOURRIER B.

Madame Béatrice BEAUBOIS est élue secrétaire.

OBJET : REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : Olivier DUFOUR

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, composée de 36 communes et 23.333 habitants, a parmi ses compétences la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, assurée par un prestataire.

Afin de règlementer le service de collecte, il est proposé de valider les conditions de mise en œuvre de celle-ci. L'objet de ce règlement est le suivant :

- Définir les conditions et les modalités de mise en œuvre du service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire,
- Garantir un service public de qualité,
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte des déchets
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix POUR, et 1 abstention, **APPROUVE** le règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Pour extrait conforme.

Le Président



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20160926-16-09-65-DE
Date de télétransmission : 28/09/2016
Date de réception préfecture : 28/09/2016